

Assemblée ordinaire de la Société, tenue au Centre administratif le 13 novembre 2019, présidée par monsieur Marc Denault, à laquelle assistaient le vice-président monsieur Pierre Tremblay et les membres, mesdames Évelyne Beaudin, Dany Grondin et Chantal L'Espérance et messieurs Pierre Avard et Éric DesLauriers-Joannette.

STRUCTURE TARIFAIRE -

RÉSOLUTION 129-19

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la grille tarifaire suivante soit et est approuvée et mise en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

	Paiement		
	exact	Laissez-passer	Jetons
Régulier (mensuel)	3,30 \$	80,80 \$	3,30 \$
Réduit (mensuel)		61,20 \$	
Familial & transférable (mensuel)		92,50 \$	
Laissez-passer 1 jour (familial & individuel)		10,75 \$	
ÉtéBUS (juillet & août)		61,20 \$	

Qu'à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution, toutes résolutions antérieures concernant les tarifs soient et sont abrogées.

- ADOPTÉ -

« Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu. »

Sherbrooke, le 14 novembre 2019

Le secrétaire



Patrick Dobson